

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Modulan Blanc Expert

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peinture dispersion

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9

Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700

Téléfax: +41 41925 6735

E-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 2 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]			20 - < 25 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
1312-76-1	Silice, sel de potassium MVZ> 3.2			1 - < 5 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
14808-60-7	quartz (SiO ₂)			< 1 %
	238-878-4		01-2120770509-45	
	STOT RE 1; H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	20 - < 25 %
	par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100		
1312-76-1	215-199-1	Silice, sel de potassium MVZ> 3.2	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
14808-60-7	238-878-4	quartz (SiO ₂)	< 1 %
	STOT RE 1; H372: >= 100 - 100 STOT RE 2; H373: >= 90 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 3 de 12

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 4 de 12

suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Eviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures au latex, sans solvant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
471-34-1	Carbonate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
14808-60-7	Dioxyde de silicium cristallisé (quartz) (alvéolaire)	-	0,15		VME 8 h	
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
14807-96-6	Talc (exempt de fibres d'amiante) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
471-34-1	carbonate de calcium		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,06 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	4,26 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3,6 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	3,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	43,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	4,54 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,18 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	1,18 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	21,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	2,27 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
1312-76-1	Silice, sel de potassium MVZ> 3.2		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,61 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,38 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
471-34-1	carbonate de calcium	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté ($\text{Mg}_3\text{H}_2(\text{SiO}_3)_4$)	
Eau douce		597,97 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		597,97 mg/l
Eau de mer		141,26 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		141,26 mg/l
Sédiment d'eau douce		31,33 mg/kg
Sédiment marin		3,13 mg/kg
1312-76-1	Silice, sel de potassium MVZ > 3.2	
Eau douce		7,5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.- EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection léger. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345

Protection respiratoire

Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

Pour le travail de meulage: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 7 de 12

EN 137

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	ca. 0 °C °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	na
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):	11,2 - 11,4
Viscosité cinématique:	na
Hydrosolubilité:	complètement miscible
La vitesse de dissolution:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,58 g/cm³
Caractéristiques des particules:	Liquide, non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement:	na

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 8 de 12

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide, Agent oxydant..

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	OCDE 425
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>6,82		
1312-76-1	Silice, sel de potassium MVZ> 3.2				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]: Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO2 selon la norme EN 15051-2 montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de <=10 µm et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO2 entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 9 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 10 de 12

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 11 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 0,001 % (0,014 g/l)Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 0,005 % (0,074 g/l)**Information supplémentaire**

Ce produit est un « produit traité sans fonction primaire biocide (art. 58 en combinaison avec l'art. 3 (1) a)) ».

Le produit contient des biocides à action conservatrice pour lutter contre la dégradation microbienne (PT6).

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 0,004 %

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de donnéesBibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Modulan Blanc Expert

Date de révision: 28.10.2024

Code du produit: 70531013650000

Page 12 de 12

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)